

Directives pour la Maturité professionnelle 2 (MP 2) sur 2 ans Orientation Economie et services, Type services

Agenda

Mars 2027	Vous obtenez votre convocation d'examen personnelle pour vous présenter aux examens. Vous pouvez y lire votre horaire d'examens, les noms des différents experts qui vous examineront, etc.
Mai / juin 2027/28	Examens de maturité professionnelle
28 juin 2027	Conférence de notes MP

A ORGANISATION, INSCRIPTION

OBJECTIF

L'examen final comporte une partie écrite et une partie orale. Sur la base des résultats des examens de maturité professionnelle et des notes de position, on examinera si le/la candidat-e remplit tous les critères de réussite.

BASES LEGALES

- Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et l'ordonnance correspondante du 24 juin 2009.
- Loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP du 14 juin 2005)
- Ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP 9 novembre 2005)
- Ordonnance de Direction du 6 avril 2006 sur l'organisation, les conditions d'admission, la promotion. (ODFOP)

COMMISSION D'EXAMEN

La Commission cantonale de maturité professionnelle (CCMP) définit les tâches de la Commission d'examen.

ADMISSION

Est admis à l'examen de maturité professionnelle quiconque

- (a) a suivi les cours de la maturité professionnelle selon les dispositions légales,
- (b) a été admis dans le deuxième semestre,
- (c) s'est inscrit dans les délais
- (d) a payé l'émolument requis.

Le Président de la Commission de maturité professionnelle décide de toute dérogation.

B DEROULEMENT DE L'EXAMEN FINAL

CONVOCACTION D'EXAMEN, MOYENS AUXILIAIRES

Le/la candidat-e reçoit la convocation d'examen au mois de mars. Chaque enseignant-e informera pour sa branche sur l'emploi des moyens auxiliaires autorisés.

ABSENCE, RETRAIT

Le/la candidat-e qui ne peut pas se présenter à l'examen en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un tout autre motif valable doit l'annoncer immédiatement à la Direction des examens. Une incapacité à subir l'examen pour raison de santé sera attestée par un certificat médical.

Le/la candidat-e qui sans raison valable ne se présente pas ou se retire de l'examen n'a pas réussi celui-ci.

Le Président de la Commission de maturité professionnelle décide du bien-fondé de ces motifs. Il indique également la date éventuelle d'un examen complémentaire.

ACCES AUX EXAMENS

Les examens ne sont pas publics. Seuls les représentants des autorités de surveillance et d'examens sont autorisés à y assister.

IRREGULARITES

Toutes irrégularités dans le déroulement des examens ou toutes déloyautés venant d'un-e candidat-e comme l'usage, la préparation ou la transmission de moyens auxiliaires non autorisés doivent être immédiatement signalées à la Direction des examens ou au Président de la Commission de maturité professionnelle.

La Direction des examens resp. Le Président de la Commission de maturité professionnelle peut prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du/de la candidat-e fautif/fautive, soit :

- (a) l'arrêt de l'examen,
- (b) ordonner la répétition partielle ou totale de l'examen.

DEMANDE D'ALLEGEMENT D'EXAMEN

Les demandes d'allègement d'examen (demande de mesures de compensation des désavantages) doivent être mentionnées sur le formulaire d'inscription et déposées définitivement avant fin novembre de l'année en cours du passage des examens finaux.

Les demandes déposées après novembre ne seront pas prises en considération.

BRANCHES D'EXAMEN

La matière d'examen est déterminée d'après les programmes-cadres d'études édités par la Confédération et par les programmes d'étude de la maturité professionnelle.

Procédure de qualification

Branche d'examen	Forme de l'examen
Français	Ecrit et oral
Allemand*	Ecrit et oral
Anglais*	Ecrit et oral
Mathématiques	Ecrit
Gestion financière	Ecrit
Economie et droit	Ecrit
Histoire et institution politique (note d'expérience)	-
TIB et TIP (Moyenne des TIB et moyenne du TIP)	-

*Peut être fait avec un diplôme de langue étrangère :

- Goethe B1 / TELC B1 pour l'allemand
- Cambridge English B1 pour l'anglais

REUSSITE/ECHEC

Le diplôme de maturité professionnelle est réussi, si :

1. La note globale est égale ou supérieure à 4.0,
2. Il n'y a pas plus de deux notes inférieures à 4.0,
3. La somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas 2 unités.

NOTIFICATION DES RESULTATS D'EXAMEN

La Direction des examens, au nom de la Commission de maturité professionnelle, communiquera par écrit les notes de branche et la moyenne générale obtenues par les candidat-e-s en leur remettant le bulletin des notes. La remarque „non réussi“ en cas d'échec, ainsi que les indications des voies de recours figureront sur le bulletin des notes.

CONSULTATION

Une fois les résultats d'examen proclamés, le/la candidat-e a le droit de consulter ses travaux d'examen.

C Branches d'examen

Notes de branche	Composantes de la note	Années		Note arrondie	Pondération	Note de branche/finale arrondie	Pondération
		1	2				
Domaine fondamental							
Français (première langue nationale)		x				0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1	50%		
Examen de maturité professionnelle	Écrit + oral			0.1	50%		
Allemand (deuxième langue nationale)			x			0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1	50%		
Option 1 : examen de maturité professionnelle	Écrit (0.5) + oral (0.5)			0.1	50%		
Option 2 : diplôme de langue étrangère				0.5	50%		
Anglais (deuxième langue étrangère)		x				0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1	50%		
Option 1 : examen de maturité professionnelle	Écrit (0.5) + oral (0.5)			0.1	50%		
Option 2 : diplôme de langue étrangère				0.5	50%		
Mathématiques		x				0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1	50%		
Examen de maturité professionnelle	Écrit			0.5	50%		
Domaine spécifique							
Finances et comptabilité			x			0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1	50%		
Examen de maturité professionnelle	Écrit			0.5	50%		
Économie et droit 1			x			0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1	50%		
Examen de maturité professionnelle	Écrit			0.5	50%		
Domaine complémentaire							
Histoire et politique		x				0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1			
Examen de maturité professionnelle	Oral, uniquement en cas de répétition (à la place de la note d'expérience)			0.5			
Économie et droit 2			x			0.5	1/9
Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes des bulletins semestriels			0.1			
Examen de maturité professionnelle	Oral, uniquement en cas de répétition (à la place de la note d'expérience)			0.5			
Travail interdisciplinaire						0.5	1/9
Travail interdisciplinaire dans les branches (TIB)	Note d'expérience	x	x	0.1	50%		
Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	Examen		x	0.5	50%		

Note globale 0.1

Domaine fondamental

Français

Forme des examens finaux

Ecrit (rédaction argumentative)	150 min
Oral (analyse de textes littéraires)	15 à 20 min

Allemand

- Diplôme de Institut Goethe: „Zertifikat Deutsch“ (B2)

ou

- Examen interne

Forme des examens finaux

Examen interne :	120 minutes écrit, 15 à 20 minutes oral
------------------	--

Anglais

- Cambridge English B1

ou

- Examen interne

Forme des examens finaux

Examen interne :	120 minutes écrit, 15 à 20 minutes oral
------------------	--

Mathématiques

Forme des examens finaux

Ecrit :	120 minutes
---------	-------------

Moyens auxiliaires: Calculatrice (recueil de formules, calculatrice sans CAS, avec fonction financière élémentaire, sans fonction graphique)

Domaine spécifique

Finances et comptabilité

Forme des examens finaux

Écrit : 180 min

Moyens auxiliaires : calculatrice non programmable CC/CO/LP

Economie et droit 1

Forme des examens finaux

Écrit : 120 min

Moyens auxiliaires : calculatrice non programmable CC/CO/LP

Domaine complémentaire

Histoire et institutions politiques

Pas d'examen

Economie et droit 2

Pas d'examen

Travail interdisciplinaire

TIP note compte pour 50%

TIB note compte pour 50%